

## Préface

---

À l'occasion du bicentenaire de la Constitution de Bayonne, élaborée à Bayonne par Napoléon Bonaparte, et publiée le 7 juillet 1808, un colloque sur « Les origines du constitutionnalisme et la Constitution de Bayonne de 1808 », a été organisé à la Faculté pluridisciplinaire de Bayonne, les 4 et 5 juillet 2008.

Après avoir conquis une grande partie de l'Espagne, Napoléon vint à Bayonne où il fit abdiquer le Roi de ce royaume et son fils héritier, pour placer sur le trône de ce pays son frère Joseph et rédiger une constitution, entouré de notables espagnols censés représenter le peuple.

Ce fut la première constitution espagnole, largement influencée par les constitutions françaises. Elle introduisit en Espagne, les principes révolutionnaires, notamment la monarchie constitutionnelle, la souveraineté nationale, la participation du peuple à l'exercice du pouvoir, le bicaméralisme et les droits de l'homme. Ces premières constitutions représentent, à la fin de l'Ancien Régime, la transition vers le monde contemporain.

La Constitution de Bayonne méritait donc une étude approfondie, incluant les origines du constitutionnalisme, phénomène tout à fait moderne, d'autant plus qu'elle fut et est encore ignorée par les juristes espagnols qui nient sa qualité constitutionnelle, lui préférant le titre de « statuts » ou de « charte octroyée ». Bien qu'éphémère en Espagne, elle est pourtant la base des constitutions espagnoles ultérieures.

Grâce à la générosité de la ville de Bayonne et de son maire, le docteur Jean Grenet, du Consulat Général d'Espagne à Bayonne, d'Eusko-Ikakuntza – Société d'Études basques, du Conseil général des Pyrénées Atlantiques, du Conseil régional d'Aquitaine, de l'Université de Pau et des pays de l'Adour et de son service des relations internationales, de la faculté pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz, un colloque transfrontalier a pu réunir à la faculté de Bayonne, les plus grands spécialistes de cette période en Histoire du droit et droit constitutionnel, français et espagnols. Qu'ils en soient remerciés !

Après la séance d'ouverture, le vendredi 3, par Maître Etchegaray, adjoint à la culture de la municipalité de Bayonne, Maître Etxabe, président de la section

Droit d'Eusko-Ikaskuntza et le professeur Zavoli, doyen de la faculté de Bayonne, la première journée d'étude a été consacrée à la partie historique.

La matinée, présidée par le Doyen Zavoli, a commencé par les exposés de deux éminents professeurs : le Professeur Albert Rigaudière, membre de l'Institut de France, Académie des inscriptions et Belles Lettres, a retracé les origines médiévales de la notion de Constitution, puis le Professeur Miguel Artola Gallego, membre de l'Académie d'Histoire de Madrid, est intervenu sur « Bayona y el constitucionalismo español ». Après une courte pause, sont intervenus le Professeur Arnaud Vergne, de l'Université de Versailles, qui a centré son propos sur les lois fondamentales de la monarchie espagnole, à partir d'un traité de 1667, puis Jean-Baptiste Busaall, Docteur en droit des Universités d'Aix-Marseille III et de Navarre, grand spécialiste de la question à laquelle il a consacré sa thèse.

Les séances de l'après-midi ont été présidées par Vincent Bru, Maître de Conférences en droit public à la faculté de Bayonne, responsable pédagogique du département Droit, maire de Cambo et Conseiller général des Pyrénées atlantiques. Quatre intervenants se sont succédés : le Professeur émérite Maïté Lafourcade a retracé l'évolution de la première constitution française de 1791 à la Constitution de Bayonne de 1808, période où se sont succédées six constitutions, évoluant avec les changements de régime politique, puis le Professeur Jean-Pierre Massias, Professeur de Droit public à l'Université de Clermont-Ferrand et chargé de cours à la faculté de Bayonne, qui a comparé la pensée de Jean-Jacques Rousseau et le droit public traditionnel basque. Après une pause, les deux orateurs suivants se sont rapprochés du sujet principal en parlant de la contribution des Basques à l'élaboration de la Constitution de Bayonne : le Professeur Gregorio Monreal Zia a parlé de l'intervention des Basques à Bayonne pour la défense de leurs fueros, menacés par le centralisme napoléonien, et le Professeur Luís Orella Unzue, de l'Université Deusto de Bilbao, de Manuel et Miguel de Lardizabal et autres Basques, membres de la junta bayonnaise qui ont contribué à la rédaction de la Constitution.

La journée du Samedi 5, les six intervenants ont fait l'analyse de la Constitution. Les séances du matin étaient sous la présidence du Professeur Franck Moderne, de l'Université de Paris I, directeur de la revue de Droit administratif chez Dalloz. Le Professeur Rogelio Perez Bustamante, professeur d'Histoire du droit à l'Université Rey Juan Carlos de Madrid, a traité de la Constitution et de la modernisation juridique de l'Espagne, le Professeur José Antonio Escudero, professeur d'Histoire du droit de l'UNED à Madrid, a développé l'administration centrale dans la Constitution de Bayonne, et le Professeur Juan Carlos Dominguez Nafria, professeur d'Histoire du droit à l'Université San Pablo Ceu de Madrid a parlé des Indes dans la Constitution napoléonienne.

Les séances de l'après-midi ont été placées sous la présidence du Doyen Philippe Zavoli, directeur de l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne. Sont intervenus successivement Arnaud Martin, Maître de conférences en droit public de l'Université de Bordeaux IV qui a parlé des droits individuels dans la Constitution de Bayonne, Rafaél Dezcallar Mazarredo, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, a

évoqué le souvenir de son ancêtre l'Amiral Mazarredo qui a participé à la junta rédactrice de la Constitution, Juan Cruz Alli Aranguren, professeur de droit constitutionnel à l'Université publique de Navarre, ex président de la communauté forale de Navarre, a souligné la filiation de la Constitution de Bayonne avec les constitutions françaises et, pour clore ce beau colloque, le Professeur Txomin Peillen, professeur émérite de langue et culture basque à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, membre d'Euskalzaindia, a fait une diversion poétique après l'austérité des débats scientifiques, en parlant de Napoléon Bonaparte au Pays basque d'après les poètes.

Le directeur de la RIEV, Revue Internationale d'Études Basques, le Professeur Aingeru Zabala Uriarte, d'Eusko-Ikaskuntza, a eu l'amabilité de bien vouloir publier les actes de ce colloque, auxquels il a consacré ce numéro. Qu'il en soit très vivement remercié. Grâce à lui, vous, lecteurs, pourrez revivre cette très belle manifestation. Puissent les juristes espagnols, faisant abstraction de l'impérialisme napoléonien, réviser leur jugement sur la Constitution de Bayonne !

Maité LAFOURCADE

*Professeur émérite d'Histoire du droit  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour*